

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY 14 avril 2022

| | |
|--|--------------|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 22 |
| Nombre de conseillers municipaux présents | 18 |
| Nombre de procurations | 3 |
| Nombre de suffrages exprimés | 21 |
| Date de convocation du Conseil Municipal | 7 avril 2022 |

Présents :

Mme NEAU-REDOIS Véronique, Mme SOULLARD Maude, M. CHAMBRAGNE Sébastien, Mme BREBION Christelle, M. VIRMOUT Cédric, Mme LE ROCH Lénaïck, Mme PUJET Rolande, M. COULONNIER Germain, Mme HAURAY-ROUSSET Nathalie, Mme LEBUZIT-RACAPE CHAUVET Gwenaëlle, Mme MOREAU Anita, M. HARDY David, Mme JAUNET Karine, Mme VISONNEAU Béatrice, M. LOISEAU Julien, Mme MUSSO Florine, M. ROY Mickael, M. WATRIN-CORPER Thomas.

Excusés :

M. CHARRIER Nicolas donne procuration à M. COULONNIER Germain
M. DABIN Stanislas donne procuration à Mme VISONNEAU Béatrice
Mme MAOULIDA Anne donne procuration à Mme SOULLARD Maude
M. GRATON Damien

Secrétaire de séance : M. WATRIN-CORPER Thomas

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique NEAU-REDOIS, Maire de Boussay. Elle dénombre 18 conseillers présents, 3 procurations et constate que la condition de quorum est remplie. L'ordre du jour est énoncé.
M. WATRIN-CORPER Thomas est désigné secrétaire de séance.

INTERVENANTS :

19H30 - 20H15 / PRESENTATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX
20H15 - 20H45 / PRESENTATION DU COMITE DE JUMELAGE

DELIBERATIONS

1 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – AMENAGEMENT SECURITAIRE PLACE DE L'EGLISE – ACCES AUX COMMERCES DU CENTRE BOURG

Vu le courrier du Président du Conseil départemental en date du 21 février 2022, sollicitant la commune sur les opérations susceptibles de bénéficier de la répartition du produit des amendes de police 2021,

Madame le Maire rappelle que les projets à soumettre doivent concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière, énumérées à l'article R2334-12 du code général des collectivités territoriales.

Elle présente le projet étudié par la commission « voirie » consistant à aménager de façon sécuritaire l'accès aux commerces du centre bourg (boulangerie et charcuterie), situés Place de l'Eglise.

Ce projet est consécutif aux nouveaux usages de cet espace public depuis la pandémie de COVID 19 :

- Interdiction de stationner en devanture des commerces,
- Organisation d'une zone d'attente,
- Nécessité de sécuriser l'espace et de le dissocier de la RD 60, empruntée par de nombreux véhicules et camions quotidiennement.

La commission estime qu'il n'est pas judicieux de recréer du stationnement à cet emplacement et qu'il est préférable de l'agencer pour dissocier l'espace voirie de l'espace piéton de façon matérialisée, dans le but de préserver la sécurité des piétons et faire ralentir la circulation.

Madame le Maire énonce les objectifs de ce programme ainsi que les principes d'aménagements retenus :

Les objectifs :

- Aménager l'espace public des devantures des commerces de la commune pour dissocier l'espace piéton, de l'espace voirie,
- Sécuriser la zone d'attente des piétons pour l'accès aux commerces,
- Sécuriser et fluidifier la circulation sur la place de l'Eglise,
- Supprimer les stationnements en devantures des commerces,
- Favoriser les déplacements doux,
- Favoriser la mise en valeur du patrimoine,
- Favoriser l'accès aux commerces de proximité,
- Améliorer l'attractivité du centre bourg.

Les principes d'aménagement retenus :

- Suppression des stationnements en devantures des commerces,
- Création d'une limite séparative entre l'espace piéton et l'espace voirie par la création d'un muret et la pose de jardinières,
- Pose de potelets et supports vélos pour favoriser les déplacements en vélos,
- Pavage et béton désactivé pour mise en valeur des façades, et création d'un espace piéton agréable.

Madame le Maire propose ensuite à l'assemblée d'étudier la faisabilité économique de ce projet et présente le devis de l'opération s'élevant à 21 725.60 € HT.

Considérant que ce projet concourt à l'amélioration des conditions générales de circulation sur la place de l'Eglise et concourt à l'amélioration de la sécurité routière aux abords des commerces du centre bourg de Boussey,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider le projet d'aménagement sécuritaire devant les commerces du bourg, sous réserve de l'obtention d'une aide financière. Le plan de financement suivant est approuvé pour réaliser ce programme :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| TOTAL DES DEPENSES HORS TAXES : | 21 725,60 € |
| TOTAL DES RECETTES : | 21 725,60 € |
| Produit des amendes de police : | 10 000 € |
| Autofinancement : | 11 725,60 € |

Madame le Maire est autorisée à solliciter le Département de Loire Atlantique pour une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police 2021 pour faciliter la réalisation économique de cette opération.

2 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE LA PACAUDERIE

Vu le courrier du Président du Conseil départemental en date du 21 février 2022, sollicitant la commune sur les opérations susceptibles de bénéficier de la répartition du produit des amendes de police 2021,

Madame le Maire rappelle que les projets à soumettre doivent concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière, énumérées à l'article R2334-12 du code général des collectivités territoriales.

Elle présente le projet étudié par la commission « voirie » consistant à aménager de façon sécuritaire la rue de la Pacauderie, afin de faire ralentir la circulation.

Ce projet a fait l'objet d'un travail en concertation avec la DDTM (réunion en date du 30 septembre 2021) pour étudier les aménagements et solutions au problème de vitesse constaté dans cette rue, qui en outre constitue une entrée d'agglomération.

Madame le Maire énonce les objectifs de ce programme ainsi que les principes d'aménagements retenus :

Les objectifs :

- Appliquer les préconisations de la DDTM pour réduire la vitesse en entrée d'agglomération par la route de la Pacauderie,
- Améliorer la sensibilisation des usagers sur la réduction de vitesse par la signalétique et la pose de ralentisseurs,
- Sécuriser la circulation des piétons et des véhicules,
- Favoriser les déplacements doux.

Les principes d'aménagement retenus :

- Pose d'un coussin berlinois après le croisement avec la rue d'Anjou
- Pose d'un premier dos d'âne au niveau du passage piéton
- Pose d'un second dos d'âne et création d'un passage piéton dans la courbe avant le rond-point

Madame le Maire propose ensuite à l'assemblée d'étudier la faisabilité économique de ce projet et présente le devis de l'opération s'élevant à 27 000 € HT.

Considérant que ce projet concourt à l'amélioration des conditions générales de circulation sur la rue de la Pacauderie et concourt à l'amélioration de la sécurité routière en entrée d'agglomération,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider le projet d'aménagement de sécurité rue de la Pacauderie sous réserve de l'obtention d'une aide financière, et de valider le plan de financement suivant pour réaliser ce programme :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| TOTAL DES DEPENSES HORS TAXES : | 27 000 € HT |
| TOTAL DES RECETTES : | 27 000 € |
| Produit des amendes de police : | 10 000 € |
| Autofinancement : | 17 000 € |

Madame le Maire est autorisée à solliciter le Département de Loire Atlantique pour une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police 2021 pour faciliter la réalisation économique de cette opération.

3 ANNULATION DE LA DELIBERATION SUR LA GARDIEN DE LA DEMOCRATIE

Vu la délibération n°2021.12.02 du 16 décembre 2021 désignant le gardien de la démocratie pour l'année 2022,

Madame le maire expose le courrier de la Préfecture en date du 9 février 2022, dans le cadre du contrôle de la légalité. Dans ce courrier, il est indiqué que la procédure du gardien de la démocratie ajoute une étape pour demander le vote à bulletin secret et déroge au seuil fixé par la loi.

En effet, l'article L2121-21 du CGCT expose les hypothèses où le vote peut se faire au sein du conseil à scrutin secret. Ce mode de scrutin est impératif lorsqu'il est demandé par un tiers des élus présents ou lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une désignation.

La délibération n°2021.12.02 prévoit qu'avant le conseil municipal, les élus souhaitant un vote à bulletin secret pour un des sujets inscrits à l'ordre du jour, doivent en informer le Gardien de la démocratie. Dès lors qu'un seul élu en fait la demande, le vote devra être assuré à bulletin secret.

La préfecture estime que cette procédure créée par le conseil :

- ajoute une étape pour demander le vote à bulletin secret,
- semble empêcher en cela la demande de vote à bulletin secret en séance,
- déroge au seuil fixé par la loi (la demande doit émaner d'un tiers des élus)

Pour garantir la sécurité juridique des délibérations prises sous cette procédure, la Préfecture invite l'assemblée à retirer la délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retirer la délibération n°2021.12.02 du 16 décembre 2021 et de modifier en conséquence le règlement intérieur du conseil municipal.

RELEVÉ DE DECISIONS

| Numéro engagement | Date | Tiers | Objet | Montant initial TTC |
|-------------------|------------|--|--|---------------------|
| 4039 | 21/12/2021 | INFORMATIQUE SUD LOIRE - 85510 CUGAND | 1 ordinateur portable + 2 Ecrans Communication | 4 336,37 € |
| 4065 | 06/01/2022 | BUREAU SUD LOIRE 44190 CLISSON | Plastifieuse Ecole | 148,32 € |
| 4067 | 06/01/2022 | GRAVELEAU TP SARL - 49280 LA TESSOUALLE | Travaux Voirie Chemin des Grandes Cordes | 27 817,80 € |
| 4066 | 11/01/2022 | QUINCAILLERIE DU BOCAGE - 85130 LA GAUBRETIERE | Sèche Linge Atelier | 368,10 € |
| 4091 | 07/02/2018 | INFORMATIQUE SUD LOIRE - 85510 CUGAND | 3 Ordinateurs portables Accueil/RH/Compta | 4 774,68 € |
| 4097 | 20/02/2018 | COSOLUCE - 64053 PAU | Installation logiciel sur portables | 450,00 € |
| 4098 | 23/02/2018 | MARQUALINE - 44190 GETIGNE | Marquage | 2 486,53 € |
| 4153 | 01/03/2022 | MABIT - 44190 GETIGNE | Démolition et reconstruction mur Charrier | 58 248,33 € |
| 4154 | 04/03/2022 | QUINCAILLERIE DU BOCAGE - 85130 LA GAUBRETIERE | Bache pour bac à sable Ecole | 162,50 € |
| 4168 | 07/03/2022 | EDMS - 44190 GORGES | Panneaux directionnels | 1 754,34 € |
| 4170 | 07/03/2022 | TRECUL PATRICK - 44190 BOUSSAY | Expertise Naturaliste ABC | 7 800,00 € |
| 4155 | 09/03/2022 | AUBRON ET MECHINEAU - 44190 GORGES | Aménagement parking Gare 2 roues | 1 712,64 € |
| 41082 | 15/03/2022 | AQUATICAL - 44120 VERTOU | Remplacement Pompe Forage | 5 347,16 € |
| | | | | 115 406,77 € |

Affiché le 29 avril 2022